

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2005

L'an deux mille cinq, le vingt cinq mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAYA, Maire.

Etaient présents: M. MAYA, L. ROUX, G. DESRAYAUD, P. ROUX, M. DESROCHES, B. HUGON, H. BERLAND, R. MAZOYER, , H. GEST, D. JAMBON, , N. VOLAND.

Absents excusés : R. RAFFIN (pouvoir à R. MAZOYER), J.P MAZOYER (pouvoir à B. HUGON), J. JACQUET (pouvoir à H. BERLAND)

Absent : G. DUBOIS,

Secrétaire: H. GEST

Membres en exercice: 15 // présents ou représentés // 14 Votants // 14

Convocation du 21/03/2005, Publication du 30/03/2005.

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 février 2005 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

AFFECTATION DU RESULTAT 2004 – B.A. Assainissement

Monsieur le maire fait part au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2004 et propose l'affectation de l'excédent disponible dans les conditions suivantes conformément aux dispositions de l'instruction M49:

Recettes d'exploitations: 45 558.95 €

Dépenses d'exploitation: 29 384.42 €

Excédent brut de l'exercice: 16 174.53 €

Excédent antérieur reporté: 0.00 €

Excédent net à affecter: 16 174.53 €

Affectation:

Réserves (compte 1068): 0.00 €

Report à nouveau créancier (110): 16 174.53 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2004 – B.A. Atelier Relais

Monsieur le maire fait part au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2003 et propose l'affectation de l'excédent disponible dans les conditions suivantes conformément aux dispositions de l'instruction M14:

Recettes d'exploitations: 15 240.13 €

Dépenses d'exploitation: 6 779.89 €

Excédent brut de l'exercice: 8 460.24 €

Excédent antérieur reporté: 19 218.56 €

Excédent net à affecter: 27 678.80 €

Affectation:

Réserves (compte 1068): 10 790.44 €

Report à nouveau créancier (002): 16 888.36 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2004 – B.A. Lotissement La Gare

Monsieur le maire fait part au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2004 et propose l'affectation de l'excédent disponible dans les conditions suivantes conformément aux dispositions de l'instruction M14:

Recettes d'exploitations:	54 354.49 €
Dépenses d'exploitation:	84 965.81 €
Déficit brut de l'exercice:	-30 611.32 €
Excédent antérieur reporté:	11 373.19 €
Déficit net :	-19 238.13 €

Affectation:

Réserves (compte 1068):	0.00 €
Report à nouveau débiteur (110):	-19 238.13 €

AFFECTATION DE RESULTAT 2004 – Budget Principal Communal

Monsieur le maire fait part au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2004 et propose l'affectation de l'excédent disponible dans les conditions suivantes conformément aux dispositions de l'instruction M14:

Recettes d'exploitations:	598 403.57 €
Dépenses d'exploitation:	459 705.68 €
Excédent brut de l'exercice:	138 697.89 €
Excédent antérieur reporté:	0.00 €
Excédent net à affecter:	138 697.89 €

Affectation:

Réserves (compte 1068):	111 609.13 €
Report à nouveau créditeur (002):	27 088.76 €

Comptes de gestion du Trésorier Municipal

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à l'examen et à l'approbation des comptes administratifs de l'exercice 2004 :

Budget Principal
Budget Annexe du service d'Assainissement
Budget Annexe de l'Atelier Relais
Budget Annexe du Lotissement « la Gare »

Et constaté qu'ils présentent des résultats conformes aux comptes de gestion correspondants du trésorier municipal,

- APPROUVE les COMPTES DE GESTION pour l'exercice 2004 du trésorier municipal.

Informations locales

Le Maire indique aux conseillers que le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Mâconnais Charolais a procédé aussi au vote de ses budgets. Il a été constaté un déficit structurel récurrent et compensé par de non reversement aux communes membres. En l'espace de 5 ans cette dette cumulée s'élève à 343 524 €. Les membres du Conseil communautaire ont décidé de ne pas poursuivre dans cette ligne de conduite et un relèvement de l'imposition a été voté afin de commencer à redresser la situation. Après un débat, c'est une première augmentation de 26% de la fiscalité communautaire qui a été décidée, sachant que la recette complémentaire associée (30 000 €) représente à peine la moitié du déficit annuel constaté. Le Conseil Municipal prend note de ces informations.

Réfection des registres d'Etat Civil

Monsieur le Maire expose que certains registres d'Etat-Civil anciens dont la commune a la garde sont dans un état qui nécessiterait quelques travaux de restauration pour en assurer la bonne conservation.

Il indique que sur les conseils de l'archiviste départementale il a demandé à M. Clément LAFOUCRIERE d'établir un devis des travaux de restauration qui s'élève à 1495 Euros TTC pour 10 reliures, et que la commune pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil Général de 50%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- APPROUVE le devis de restauration de 36 registres d'Etat-Civil établi par M. Clément LAFOUCRIERE d'un montant de 1495 Euros TTC;
- SOLLICITE la subvention correspondante de 50% du Conseil Général de Saône & Loire.

Salle Joseph DUFOUR

Le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise le 01 décembre 2000 concernant la location de la Salle d'exposition «Joseph DUFOUR» située en dessus de la Bibliothèque de TRAMAYES et qu'il convient d'en revoir les modalités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE:

- De louer la Salle d'exposition «Joseph DUFOUR» du 1^{er} mai au 30 septembre de chaque année.
- De fixer le prix de location à 3 € par jour, le gardiennage étant assuré par l'exposant.
- D'instituer deux gratuités par an aux associations tramayonnes qui en feraient la demande.
- De fixer le prix de la caution à 150 €
- D'effectuer un état des lieux avant et après chaque location.
- Le planning de location, le règlement et la signature de la convention seront gérés par le secrétariat de Mairie.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 01 décembre 2000.

Exonération de Taxe Professionnelle

Le Conseil Municipal a décidé de voter une exonération de la taxe professionnelle communale pour une durée de trois ans pour toute nouvelle entreprise s'implantant sur la commune.

Vente de Terrains au lotissement « Plein Soleil »

Le Maire informe le Conseil du commencement des ventes des lots du lotissement «Plein Soleil » par l'OPAC. Le lot n° 7 fait l'objet d'une promesse de vente au profit de M. DAVIOT et Mme AMIOT pour le prix de 17 520 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Donne son accord à l' OPAC pour procéder à la vente de cette parcelle.

Le lot n° 4 fait l'objet d'une promesse de vente au profit de M. et Mme MAHUET pour le prix de 27 776 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Donne son accord à l' OPAC pour procéder à la vente de cette parcelle.

Remboursement Sinistre – Dégâts Des Eaux-

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTE le chèque de 1017.80 € de la BNP PARIBAS envoyé par AZUR Assurances en remboursement du sinistre dégâts des eaux du 02/02/2005 à l'école primaire.

SATESE : convention de partenariat avec le Conseil Général.

Le Maire rappelle que le Département apporte aux collectivités gérant un système d'assainissement un appui technique à l'exploitation de leur ouvrages, à travers le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE) .

Lors de l'Assemblée Départementale du 13 décembre 2004, il a été décidé de créer deux nouveaux postes de techniciens supplémentaires ; il a été également souhaité que les collectivités bénéficiant de l'aide de ce service participent financièrement aux frais.

Le Conseil Général propose la signature d'une convention fixant les conditions administratives et financières du partenariat entre les deux signataires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'accepter le projet de convention présenté par le Conseil Général
- D'autoriser le Maire à signer cette convention.